

Jeudi 28 mai 2020

L'évolution des encours de l'investissement responsable : plus de 1860 milliards d'Euros en 2019, en forte progression

Pour la troisième année consécutive, l'AFG (Association Française de la Gestion financière) publie des statistiques **Investissement Responsable de la gestion d'actifs française**, en collaboration avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

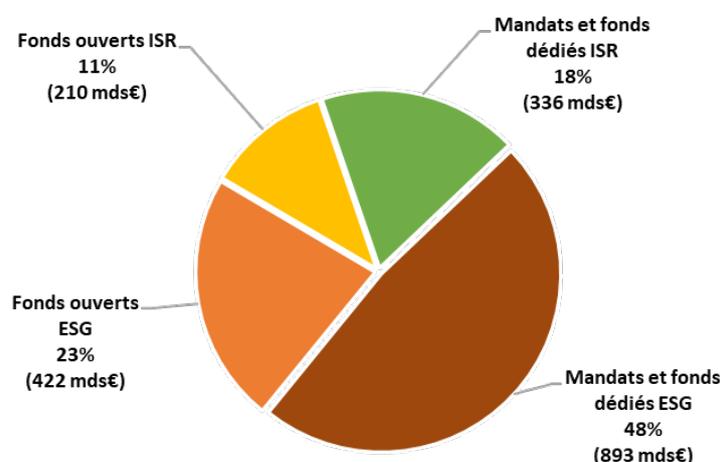
Pour ce faire, l'AFG a collecté auprès de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, des informations sur leurs activités de gestion d'investissement responsable (IR)¹, en distinguant les offres ISR et les autres approches ESG prenant en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les sociétés de gestion s'impliquent de plus en plus dans le développement de la finance durable et pour promouvoir la place à y accorder, 74 d'entre elles ont répondu à l'enquête en 2019.

Les résultats de la troisième édition confirment la progression constante de l'Investissement responsable dans la gestion d'actifs et l'évolution positive du poids des fonds ISR au sein de l'investissement responsable.

**A périmètre constant, les encours ISR progressent de 32% sur un an
et ceux des autres approches ESG de 21%**

A fin 2019, l'encours de l'investissement responsable s'établit à 1 861 milliards d'Euros, dont 546 milliards d'euros d'encours ISR et 1 315 milliards d'euros d'encours des autres approches ESG, tels que les Fonds thématiques ESG, les Fonds d'intégration des critères ESG, les Fonds d'engagement, les Fonds solidaires, les Fonds d'impact investing.

Répartition des encours IR sous gestion
(1 861 mds € à fin 2019)



Confirmant le caractère à prédominance institutionnelle de ce marché, les mandats de gestion et les fonds dédiés représentent 66 % (soit 1 229 mds€) des encours IR, contre 34 % (soit 632 mds €) pour les fonds ouverts.

Le niveau élevé de la collecte montre l'intérêt des institutionnels et des particuliers pour l'ISR et les fonds spécialisés sur des thématiques durables

- Dans un marché globalement en décollecte en 2019, les flux nets positifs des gestions ISR s'établissent à +33 mds€ (+28 mds€ pour les stratégies de sélection positive² et +5 mds€ pour les stratégies thématiques).
- La progression des encours ISR profite principalement en 2019 aux stratégies *Best-in-Universe* et aux stratégies thématiques. Au global, l'encours des gestions ISR représenterait près de 15% des encours gérés en France.
- En lien avec la diffusion des labels, notamment le Label ISR, 60% des encours et du nombre des fonds ISR publient désormais des indicateurs de performance sur les piliers environnement, social, gouvernance et droits humains.
- Plus généralement, la surveillance des controverses ESG dont font l'objet les entreprises se généralise progressivement à l'ensemble des actifs gérés par les sociétés de gestion françaises. On observe également un fort développement des stratégies de sortie du secteur du charbon (75% des encours gérés) et des énergies fossiles non conventionnelles (50% des encours gérés).
- L'encours des Green bonds, dont les investissements sont fléchés vers des projets présentant un impact positif pour le climat et/ou l'environnement, gérés en France par les SGP répondantes à l'enquête s'élève à 43,1 mds€.

« D'année en année, la progression des encours IR se confirme. Avec plus de 1 860 milliards d'euros d'actifs sous gestion, les sociétés de gestion françaises affichent leur leadership et leur capacité d'innovation dans la Finance Durable. Le grand public s'intéresse de plus en plus à la finance durable et exige de donner du sens à son épargne, ce qui se traduit par un essor des fonds thématiques dans les réseaux », souligne Marie-Pierre Peillon, présidente de la Commission Finance durable de l'AFG."

Alexis Masse, Président du FIR ajoute « Dans un contexte de crise économique, sanitaire et sociale majeure, la progression des encours d'investissements socialement responsables constitue un signal positif qui nous engage à faire davantage pour construire un modèle de développement plus écologique et plus solidaire. »

Un engagement supplémentaire avec la stratégie charbon :

Dans la lignée de l'engagement collectif pris par les professions financières le 2 juillet 2019 au Ministère de l'Economie et des Finances, l'AFG encourage les sociétés de gestion de portefeuille à adopter une « stratégie charbon ». Afin de les y aider, un GUIDE SUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE CHARBON a été élaboré à destination de la profession de gérants d'actifs. Il recense des bonnes pratiques qui permettent de réduire l'exposition des investissements au charbon pour contribuer à l'objectif fixé par la stratégie nationale de neutralité carbone : arrêter de financer le secteur du charbon.

Les autorités et la profession accompagnent le développement de l'Investissement Responsable en s'assurant de la qualité des processus de gestion :

- Gérants et investisseurs doivent communiquer sur leurs pratiques ESG (Art. 173 de la loi Transition énergétique).
- Un « Code de Transparence » européen pour les fonds ISR ouverts au public a été élaboré par l'AFG, l'Eurosif (*European Sustainable Investment Forum*) et le FIR. En France, 300 fonds adhèrent au Code de Transparence.
- Des labels ont été créés pour les fonds d'investissement par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Économie et des Finances : le Label Greenfin et le Label ISR.

Créés en 2015, ils trouvent aujourd'hui leur place dans le marché :

- 395 fonds ont reçu le Label ISR, totalisant un encours de plus de 150 milliards d'euros gérés par 65 sociétés de gestion françaises et étrangères (chiffres à fin mars 2020).
- 44 fonds gérés par 17 sociétés de gestion bénéficient du Label Greenfin pour un total de 13 milliards d'euros d'encours.

Au niveau européen, cette tendance se renforce avec la mise en place du plan d'action de la Commission européenne sur la Finance Durable.

* * *

¹ Sont inclus dans le périmètre de l'IR :

- les Fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). « *L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.* » (Définition AFG-FIR, 2013)

Exemples de stratégies :

- o *Best-in-class* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
 - o *Best-in-universe* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
 - o *Best effort* : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.
 - o *Thématiques ISR* : sélection des émetteurs selon des critères ESG qui répondent aux enjeux liés au thème du fonds.
- les Fonds ayant d'autres approches ESG tels que les Fonds thématiques ESG, les Fonds d'intégration des critères ESG, les Fonds d'engagement, les Fonds solidaires, les Fonds d'impact investing.

² *Best-in-class, Best in universe, Best effort*

* * *

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter @AFG_France

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.

Contact :

Sylvie Aubry, Responsable Publications et Presse, s.aubry@afg.asso.fr, 01 44 94 94 07